

39^e Exposition Canine Nationale

ROYAL CANIN

15 MAI 2016

ROYAL CANIN

LIBOURNE - Parc de l'Épinette

ENTREE GRATUITE

Entrée des Chiens : 8 h 00
Début des jugements : 9 h 00
Sortie des chiens non classés : 15 h 00
Sortie des chiens classés : 17 h 30

Cage sur réservation

La cage à 5 euros
pour ceux qui le désirent !

Confirmation seules à partir de 8h30

Vos engagements devront être envoyés à l'Association Canine Territoriale de la Gironde
25 rue de la Gravette - 33320 EYSINES accompagnés obligatoirement :

- du montant des frais (Ordre A.C.T.G.)
- Des photocopies des Justificatifs pour les Engagements en Classe Champion ou Travail
- Certificat de Vaccination Antirabique pour les Chiens de 2^e Catégorie
- Une enveloppe Timbrée à votre adresse pour l'envoi du Récépissé d'Engagement

Tout engagement par courrier ou par fax non accompagné de son règlement ne sera pas retenu.

RESTAURATION : Bar-Brasserie-Restaurant dans l'enceinte de l'Exposition.

Engagements sur internet : <http://www.cedia.fr>

Engagement en ligne - Paiement sécurisé. Seuls les engagements payés seront retenus.

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} groupe

Bergers Allemand, Américain Miniature, Australien, Blanc Suisse, de Beauce, de Bergame, de Brie, de Croatie, de Picardie, de Russie Méridionale, des Abruzzes et de Maremma, des Pyrénées..... Benoît THEVENON
Berger Hollandais, Berger Polonais de Plaine- Niziny, Chien Loup de Saarloos..... Paule RIVIÈRE
Schipperke..... Sylvie MIGNON
Kelpie Australien, Berger Polonais de Podhale - Tatras, Berger Portugais, Bobtail, Border Collie, Bouviers d'Australie, des Ardennes et des Flandres, Chiens de Berger Belge, Catalan, de Majorque, Roumains, Colley, Bearded Collie, Bergers Hongrois, Schapendoes, Chien Loup Tchécoslovaque, Shetland, Welsh Corgi et autres races du groupe..... Francisco RUIZ RODRIGUEZ (Espagne)
Confirmations : M. Thévenon

2^e groupe

Dobermann, Pinscher, Affenpinscher, Broholmer, Hovawart, Mâtins des Pyrénées, Espagnol, Napolitain, Serra da Estrela, Rafeiro de Alentejo, Rottweiler, Schnauzer, Shar Pei..... Viva Maria SOLECKYJ SZPUNAR (Pologne)
Confirmations : M. Thévenon
SPECIALE BOXER..... Philippe JOUAILLE
Cane Corso..... Jean-François VANAKEN
Dogue Allemand, Dogue Argentin, Dogue de Bordeaux..... Régine CHOISY
Bulldog Anglais, Bullmastiff, Chien de Montagne des Pyrénées, Bouviers Suisses, Landseer, Leonberg, Mastiff, Terre Neuve..... Paule RIVIÈRE
Aidi, Berger d'Anatolie, Berger du Caucase, Berger du Karst, Castro Laboreiro, Cimarron Uruguayen, Dogue des Canaries, Dogue du Tibet, Dogue Majorquin, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Saint Bernard, Sarplaninac, Terrier Noir Russe, Tosa-Inu et autres races du groupe..... Francisco RUIZ RODRIGUEZ (Espagne)
Confirmations : M. Thévenon

3^e groupe

Airedale, Bedlington, Border Terrier, Bull Terriers, Cairn Terrier, Cesky Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Fox Terrier, Glen Of Imaal Terrier, Irish Soft Coated Wheaten Terrier, Irish Terrier, Kerry Blue Terrier, Lakeland Terrier, Norfolk Terrier, Norwich Terrier, Scottish Terrier..... Viva Maria SOLECKYJ SZPUNAR (Pologne)
Confirmations : Mme Marcillaud
Terrier Australien, Terrier Brésilien, Jagd Terrier, Terrier de Manchester, Terriers Jack et Révérend Russell, Terrier Japonais, Toy Terrier, Welsh Terrier..... Jean-François VANAKEN (Belgique)
Confirmations : Mme Marcillaud
Sealyham Terrier, Silky Terrier, Skye Terrier, Staffordshire Américain, Staffordshire Bull Terrier, West Highland White Terrier, Yorkshire Terrier..... Anne MARCILLAUD

4^e groupe

Teckels..... Francisco RUIZ RODRIGUEZ (Espagne)
Confirmations : Mme Richard Douma

5^e groupe

Akita Américain, Akita Inu, Basenji, Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Chien Nu du Mexique, Chien Nu du Pérou, Chow Chow, Cirneco de l'Etna, Cursinu, Eurasier, Husky, Malamute, Podencos, Samoyède, Shiba Inu, Spitz Italien, Spitz Japonais, Spitz Allemand et autres races du groupe..... Dany MEYER

6^e groupe

Anglo Français de Petite Venerie, Ariégeois, Basset Artésien Normand, Bleu de Gascogne, Basset de Westphalie, Basset Des Alpes, Fauves de Bretagne, Basset Hound, Beagle, Briquet de Provence, Griffons Vendéens, Bruno du Jura, Bruno Saint-Hubert Français, Chiens Courants Suisses, Chien Courant Espagnol, Chien Courant Italien, Chien Courant Polonais, Chien Courant Slovaque, Chien d'Artois, Chiens de Rouge, Dalmatien, Gascon Saintongeois, Griffon Nivernais, Poitevin, Porcelaine, Rhodesian Ridgeback, Saint Hubert et autres races du groupe..... Gilles RHUL

7^e groupe

SPECIALE SETTER ANGLAIS, SPECIALE SETTER IRLANDAIS,
Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul de Pont Audemer, Epagneul Picard..... Daniel POUJAUD
SPECIALE DRAHTHAAR,
Braques Allemand, d'Auvergne, de l'Ariège, de Weimar, du Bourbonnais, Français, Hongrois, Italien, Portugais, Saint Germain, Epagneul Breton, Epagneul de Saint-Usage, Epagneul Français, Munsterlander, Griffon Korthals, Griffon d'Arret Tchèque Ceskyfusek, Langhaar, Perdiguro de Burgos, Pointer, Pudelpointer, Setter Gordon, Spinoe Italiano, et autres races du groupe..... Camille WITZMANN

8^e groupe

Labrador, Golden Retriever, Barbet, Chiens d'eau, Clumber, Cockers, Irish Water Spaniel, Springer Spaniel, Sussex Spaniel, Welsh Springer et autres races du groupe..... Jose Luis ARRUE PINTO (Espagne)
Confirmations : Mme Richard Douma

9^e groupe

CANICHE, GRIFFON BELGE, GRIFFON BRUXELLOIS, PETIT BRABANCON..... Sylvie MIGNON
SPECIALE EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL, SPECIALE PETIT CHIEN RUSSE
Bouledogue Français, Cavalier King Charles Spaniel..... Roger MADEC
Bichons, Boston Terrier, Carlin, Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Coton de Tuléar, Epagneul Japonais Epagneul Tibétain, King Charles Spaniel, Lhasa Apso, Pékinois, Petit Chien Lion, Shih Tzu, Terrier du Tibet..... Petroula Effrossyni RICHARD DOUMA

10^e groupe

Azawakh, Barzoï, Deerhound, Galgo Espagnol, Greyhound, Irish Wolfhound, Lévrier Afghan, Lévrier Polonais, Magyar Agar, Petit Lévrier Italien, Saluki, Sloughi, Whippet..... Jean-François VANAKEN (Belgique)
Confirmations : Mme Richard Douma



**EXPOSITION PRISE EN COMPTE
POUR LE GRAND PRIX
VOS CHIENS**

Concours jeunes présentateurs - Inscriptions sur place le jour de l'exposition

EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL DES EXPOSITIONS

L'exposition se tiendra à Libourne, au Parc de l'Épinette, le 15 mai 2016

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00, les jugements commenceront à 9h00.

LOGEMENT – Des cages seront mises à disposition à la demande des propriétaires ; il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS – Les chiens non classés pourront sortir à partir de 15h30. Les chiens classés ne pourront quitter l'exposition avant 17h30.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la classe sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Karinchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine de la Gironde par chèque bancaire ou postal. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : le 30 Avril 2016

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
- des chiens sourds ou aveugles.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Rhodesian Ridgeback	15 mois
Retrievers	15 mois
Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société Canine organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Association Canine Territoriale de la Gironde Exposition de Libourne

Demande d'Engagement - Photocopies acceptées

Feuille à renvoyer à : Association Canine Territoriale de la Gironde - 25 rue de la Gravette - 33320 EYSINES
Tél. 05 56 39 24 85 - Email : canine.gironde@orange.fr

CADRE RÉSERVÉ à la Société

Eng. n° _____

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____
(puce ou tatouage)

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.	Nature du poil : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Teckels, St-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braques de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Russkiy Toy.
--	---	---	---	---

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby
Ne Concourant pas Confirmation Meute Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Vétéran
 Couple : nom du 2^e chien _____ Paire : nom du 2^e chien _____

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS		Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	30 €	
2 ^e et 3 ^e (chacun)	25 €	
4 ^e chien ou suivants (chacun)	15 €	
Baby, Puppy ou Vétéran	20 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	55 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	
Lot d'Affixe ou Lot de Reproducteurs	10 €	
Paire (pour chaque paire)	5 €	
Couple (pour chaque couple)	5 €	
Cage (chacune)	5 €	
Confirmation seule	30 €	
Total global		
ADHÉRENTS 2016 : Réduction de 10% sur le montant total de vos engagements N° d'adhérent à jour de cotisation 2015 : _____		
Reste à verser :		
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de l'Association Canine Territoriale de la Gironde		

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte

CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION : voir au verso.
Si vous engagez dans les Classes Champion ou Travail par Internet, vous devez envoyer les copies des certificats de champion ou travail à Cédia.
En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe Ouverte.

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.
Les cartons de ring sont à retirer sur chaque ring de jugement

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30 si mon chien est classé.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
30 Avril 2016 (date de réception)**

Accompagnateurs : entrée gratuite



Quelle que soit votre provenance, vous devez rejoindre le Cours Tourny au Centre Ville, puis la Gare SNCF, le Parc de l'Épinette est de l'autre côté de la voie ferrée.

PRÉSENTEZ VOTRE ÉLEVAGE SUR INTERNET

Et assurez la visibilité de vos portées grâce à

Acheter
MON CHIEN.com

Acheter
mon chat.com



+ 470 %
de fréquentation
en 1 an

GRATUIT ! RÉSERVÉ AUX ÉLEVEURS ROYAL CANIN

ROYAL CANIN®

RENSEIGNEMENTS pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 30 Avril 2016

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niv. 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{er} ou 2^e catégorie.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{er} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre.

Chien d'Élan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 30 Avril 2016. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.